

Thème : Santé et sécurité au travail

Date : Vendredi 9 juin 2023 de 9h à 12h

Lieu : Tours

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Ouvrir des questionnements pratiques rencontrés et traités par les juges, notamment de la Cour de cassation sur les principales problématiques en matière de santé et sécurité au travail (obligation de sécurité, harcèlement, suspension du contrat pour maladie et inaptitude physique).*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Obligation de sécurité : contenu, prévention, et réparation**
- **Harcèlement : prévention et sanction**
- **Maladie et inaptitude : régime juridique**

➤ Moyens pédagogiques : Support rédigé ou slides.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Jean-Yves FROUIN, Ancien Président de la Chambre sociale de la Cour de Cassation.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.